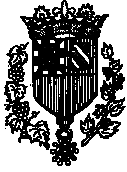


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville - Construction d'un dépôt pour le secteur "Bourillot-Colombière" - Changement de maître d'oeuvre - Modification du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure de consultation – Mode de passation des marchés

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'un dépôt de secteur de la direction des espaces verts et de l'environnement dans l'enceinte du stade Marcel Bourillot, esplanade Roger Couderc à Longvic, a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 380 000 € TTC et a décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux.

Il est proposé aujourd'hui de confier cette maîtrise d'oeuvre à un cabinet extérieur.

Il en résulterait une augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 380 000 € TTC à 425 000 € TTC.

Par ailleurs, l'attribution des marchés de travaux ferait l'objet d'une procédure d'appel d'offres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction d'un dépôt pour le secteur "Bourillot-Colombière", destiné à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville, à un cabinet extérieur après mise en concurrence ;

2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 380 000 € TTC à 425 000 € TTC ;

3) m'autoriser à lancer la procédure, par voie d'appel d'offres ;

4) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

5) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

6) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT